

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 06 MARS 2018**

L'an deux mil dix-huit, le six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/03/2018

**Présents** : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de : M. Nicolas BONHORE qui a donné procuration à M Stéphane LARRA, Mme Caroline GUILHOT qui a donné procuration à Mme Karine GUILLEMINOT, de M. Alain VALLET qui a donné procuration à Mme Colette GRAILLAT, et de M. Yves MACHON

M. David GOMEZ a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Dominique MOMBARD indique que Monsieur VALLET est absent pour la 1<sup>ère</sup> fois à une réunion de vote du budget depuis 29 ans.

**ORDRE DU JOUR :**

1. **Décisions du Maire**
  2. **Urbanisme**
  3. **Convention de travaux Lot Foncière Immo**
  4. **Garantie d'emprunt Habitat Dauphinois**
  5. **Finances :**
    - Budget eau**
      - ❖ **Approbation du Compte de gestion 2017**
      - ❖ **Vote du Compte administratif 2017**
      - ❖ **Affectation du résultat 2017**
      - ❖ **Vote du budget primitif 2018**
    - Budget général :**
      - ❖ **Vote des subventions 2018**
  6. **Règlement de la salle des fêtes**
- Questions diverses**

Le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

**1. Décisions du Maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qui ont été prises depuis la dernière réunion :

Date de la décision	Numéro de la décision	OBJET
22/02/2018	DEC 03-2018	DIA VENTE CHARREIRE/RONJAT SHERIDAN
26/02/2018	DEC 04-2018	DIA VENTE MARCE/BALLESTER
27/02/2018	DEC 05_2018	CONCESSION EYROULET EP PEREZ
01/03/2018	DEC 06_2018	DIA REYNAUD PERRENOT/CHANCRIN

## **2. Urbanisme**

- ❖ **Dossiers en cours** : Monsieur Gilles PALLAIS donne connaissance des dossiers examinés par la commission d'urbanisme depuis le dernier Conseil Municipal. Aucun n'appelle d'observation particulière de la part de la commission ad hoc.

## **3. Conventions de servitudes avec Enedis pour desserte lot. Clos Chambaud**

Monsieur le Maire, présente le projet d'aménagement du lotissement «Le Clos Chambaud » Rue du Devienne.

La commune est sollicitée par les services d'ENEDIS pour réaliser une extension du réseau électrique afin d'alimenter les six lots à créer.

Monsieur le Maire rappelle que cette extension de réseau est destinée intégralement au projet de Foncière Immobilier MB Aménagement et que dans ces conditions, il doit en assurer le financement total.

Le maire propose : de passer une convention avec Foncière Immobilier MB Aménagement lui demandant de financer 100% des travaux.

D'accepter la convention de servitudes sur la Rue du Devienne, parcelles cadastrées AE 456 AE 455 et AE 63.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le maire à signer la convention avec Foncière Immobilier MB Aménagement
  - Accepte de céder la servitude conformément au projet annexé à la présente délibération
- Autorise Monsieur le Maire à représenter la Commune dans cette affaire et à signer tout document y afférent.
- Autorise Monsieur le Maire à représenter la Commune dans cette affaire et à signer tout document y afférent.

## **4. Garantie d'emprunt**

**Objet: garantie d'emprunt Habitat Dauphinois**

Le Maire présente la demande d'Habitat Dauphinois qui sollicite une garantie d'emprunt à la commune

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil ;

**Vu le Contrat de Prêt N° 74356 en annexe signé entre HABITAT DAUPHINOIS ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;**

**Décide ;**

**Article 1** : L'assemblée délibérante de la Commune de MOURS ST EUSEBE accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 052 704.00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 74356, constitué de 4 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

## **5. Finances**

### **Budget eau**

#### **❖ Approbation du Compte de gestion 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ Après s'être fait présenter le budget primitif du service Eau de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

⇒ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 pour le service Eau,

⇒ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **❖ Vote du Compte administratif 2017**

Après que Monsieur le Maire ait présenté le compte administratif de sa gestion pour l'exercice 2017, il quitte la salle et donne la présidence à Monsieur ROUX Gilles, Adjoint,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

VOTE sans réserve et à l'unanimité le compte administratif 2017 qui lui est présenté et qui fait apparaître les résultats cumulés suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	48.447,83 €	6.258,30 €
RECETTES	60.206,79 €	160.251,71 €

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

❖ **Affectation du résultat 2017 :**

❖ **Vote du budget primitif 2018**

Monsieur le maire donne connaissance des prévisions budgétaires pour l'année 2018 et demande au Conseil Municipal de se prononcer officiellement pour l'adoption de ce budget :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	61.581,94 €	194.334,29 €
RECETTES	61.581,94 €	194.334,29 €

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal vote le budget primitif tel qu'il est présenté, à l'unanimité.

❖ **Vote des subventions 2018**

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif 2017 a été voté par le Conseil Municipal.

Toutefois, les subventions communales avaient fait l'objet d'un vote global pour la somme de 12.000 € à l'article 6574.

Il propose aux membres présents, compte tenu des demandes reçues, de fixer le montant attribué à chaque organisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer ainsi qu'il suit le montant des subventions communales allouées aux associations pour l'exercice 2018, à l'unanimité :

ASSOCIATION	Pour mémoire Subventions 2017	Subventions 2018
AINES RURAUX	200	200
A N A C R	100	100
AMICALE LAIQUE DE ROMANS	800	800
ACCA	150	150
CLUB DES AINES	500	500
DONNEURS DE SANG	150	150
ADAPEI LES COLOMBES	100	100
VELOS	600	700
AMICALE LAÏQUE MOURS	6.000	6000

ECLAT D'LIRES	1.000	1000
FONDATION DE France	300	0
ECOLE DE MUSIQUE	0	1000
SOPHROPARENTHÈSE	0	1000
PREVENTION ROUTIERE	150	150
Divers		150
TOTAL		12000

Une décision modificative sera prise à la prochaine réunion du Conseil Municipal pour adopter la prévision budgétaire à cette décision.

#### 6. Règlement salle des fêtes

→ Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le règlement de la salle des fêtes afin que du 21 juin au 21 septembre inclus, les locations ne soient accordées, qu'aux Moursois pour les soirées dansantes, mariages...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette modification du règlement.

#### 7. Questions diverses

- ❖ Convention avec Valence Romans Déplacement (délibération du 06/02/2018) → la participation de VRD ne sera pas de 30% mais de 30% avec plafonnement à 6750 € subventionnés (soit 22.000 € de travaux).
- ❖ Agenda
  - 09/03 Carnaval annulé (peut-être reporté à une date ultérieure).
  - Amicale Laïque : journée « caddie » pour les restos du cœur à Carrefour le 10/03 de 10 h à 17 h.
  - En mai exposition l'Art en Fêtes
  - 17/03 loto USM
  - 19/03 Commémoration à 18h30
  - 25/03 Ecole de musique. Concert à l'église de Mours Saint Eusèbe à 17 heures
  - 25/03 Puces de Scrap à Mours annulées faute de bénévoles.
  - Monsieur David GOMEZ informe que 100 foyers sont déjà raccordés à la fibre sur la commune. Une réunion va avoir lieu avec Orange pour faire le point le 13 avril 2018 à 18h30. Un label « village 100% connecté » va être décerné par Orange. Il propose de candidater vu la couverture importante constatée à Mours.
- ❖ CCAS réunion le 20 mars 2018 à 18h30 (vote du budget primitif)

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Le Maire,  
Dominique Mombard

<b>BARNERON</b> Severine	<b>BELLANGER</b> Lionel	<b>BERNARD</b> Patrick	<b>BONHOURS</b> Nicolas Absent représenté	<b>BOUCHET</b> Jennifer	<b>BOURGEON</b> Charline
<b>DESSEMOND</b> Arlette	<b>GOMEZ</b> David	<b>GRAILLAT</b> Colette	<b>GUICHARD</b> Valérie	<b>GUILHOT</b> Caroline Absente représentée	<b>GUILLEMINOT</b> Karine
<b>JABOULEY</b> Aurèle	<b>JOLIVET</b> Véronique	<b>LARRA</b> Stéphane	<b>MACHON</b> Yves Absent	<b>MOMBARD</b> Dominique	<b>PALLAIS</b> Gilbert
<b>ROUX</b> Gilles	<b>ROUX</b> Joslane	<b>SANDON</b> Loïc	<b>SGRO</b> Fabienne	<b>VALLET</b> Alain Absent représenté	